

Liberté Égalité Fraternité

Le 01 Avril 2025

OBJET:

Notification officielle de **changement de prénom obligatoire** pour les enfants nés à partir de 2018.

Madame, Monsieur, Chers enfants,

Dans le cadre du Plan National d'Harmonisation des Prénoms pour les Enfants, le gouvernement vous informe que les enfants nés à partir de 2018 doivent choisir un nouveau prénom, parmi une liste approuvée par le décret n° 2025-NEMO-01-04

L'enfant concerné a jusqu'au 2 avril à midi pour faire son choix.

Voici la liste officielle des prénoms disponibles :

- Pétouillette
- Dragonoisette
- Lulu-Crampon
- Saucibulle
- Mysticorn
- Tartinella
- Poumpa
- Rigolax
- Cacaoté
- Marseillette
- Ridiculous
- Lafripouille
- Craspouille
- Proutess
- Alinverse
- Jean-Némar
- Tartiflex
- Kipik

Attention : Une fois choisi, le prénom sera définitif pendant 14 ans. Si vous ne choisissez pas avant le 2 avril midi, un prénom sera assigné au hasard parmi cette liste. Vous recevrez ensuite une nouvelle carte d'identité envoyée par la Poste sous 2 à 3 jours ouvrés.



Liberté Égalité Fraternité

A remplir par l'enfant concerné et à retourner au plus vite au 1 rue d'Avril 13000 Marseill CEDEX:
Je choisis officiellement mon nouveau prénom :
Signature officielle de l'enfant :
Signature officielle des parents :